



Honoraires d'avocats sont ils entierement libres ?

Par **Alx46**, le **25/01/2008 à 14:39**

BonjourrrrrLes honoraires d'un avocat sont ils entierement libre ?rnSont donc t'il entierement négociable ou y a t'il une réglementation ?rrrrMerci d'avancernrnAlx

Par **saadou**, le **25/01/2008 à 16:58**

les honoraires d'un avocat sont dans la plupart des pays une institution de l'Etat. C'est à dire c'est l'autorité, certes de concert avec le barreau qui arrête un taux pour chaque montant ou en fonction de type d'affaires. Par conséquent la volonté des parties est écartée dans sa fixation. But protection de l'économiquement faible.

Par **Jurigaby**, le **25/01/2008 à 17:17**

Bonjour.rnrnJe suis désolé de vous contredire mais les honoraires d'un avocat sont libres..rnrnConsultez le petit avocat pénaliste du coin et confondez ses honoraires avec matre Vergès, vous allez comprendre la différence..

Par **jeetendra**, le **25/01/2008 à 18:30**

bonsoir, j'abonde dans le sens de mon confrere juriste, les honoraires d'avocat sont fixés d'un commun accord entre les parties, il n'y a pas de reglementation des dits honoraires par la loi, cependant l'avocat doit faire preuve de moderation dans leur fixation à moins que sa notoriété ne le justifie, cordialement